

Le ramassage des déchets

Nous possédons des containers de tri dans différents points du village :

- tri sélectif et ordures ménagères : **le jeudi matin**
- Recup'verre près de l'atelier communal
- Déchetterie MONTGEARD située route de Nailloux :

Contact : Tél : 05.61.81.94.94

E-mail :  contact.dechets@terres-du-lauragais.fr

Pour plus de renseignement voir sur le site de la communauté de communes de TERRES DU LAURAGAIS

<http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/amenagement-du-territoire/environnement/dechets.html>

TRIER C'EST FACILE !

Je dépose en vrac dans ma poubelle jaune :



LES EMBALLAGES EN MÉTAL
Je les vide sans les laver

LES BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

LES RIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON
Je les aplatis

TOUTS LES PAPIERS
J'évite de les froisser

ET RIEN D'AUTRE !

Le verre

En bords d'appareil électro-ménager - Boîtes, flacons, Pots, Boîtes...
Sans bouchon, couvercle, capsule...
Le verre se recycle à l'infini !
Attention : pas d'ampoules, de vaisselle ou de verre cassé



DECHETTERIE

- * Gravats,
- * Déchets verts,
- * Gros cartons,
- * Bois,
- * Ampoules, filiers, Huiles alimentaires, de vidange, de moteur...
- * DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (appareils électriques, informatiques...),
- * DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (Produits toxiques, polluants, inflammables, peintures, solvants...),
- * DASH : Déchets d'Activités de Soles à Risques Infectieuses.
- * Mobiliers,
- * Piles, batteries,
- * Ferrailles,
- * Pneus.



Un récupérateur de piles usagées est à votre disposition à la Mairie aux heures d'ouverture.

LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de réduire le volume de votre poubelle et de fabriquer un engrais naturel pour le jardin à moindre coût.
Des composteurs et bacs à prix de 25,90 € avec un accompagnement à la mise en œuvre sont disponibles à Terres du Lauragais.
Contact : 05 61 81 94 94 ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr

Les déchets compostables

 Branchages en petites tailles ou tiges simples	 Foin de parcours	 Fouilles végétales	 Restes d'animés et déchets de volailles
 Fleurs fanées	 Mauvaises herbes non toxiques	 Épluchures de fruits et de légumes	 Fèces de lapins, chats et chiens séchées
 Épluchures d'agrumes	 Pans de bananes	 Tiges de légumes	 Morceaux de viande crue et cuite

NE PAS METTRE AU COMPOSTAGE

 Branche brochant	 Coffins et cercueils	 Médicaments liquides ou en gélules	 Cigarettes de cigarette	 Laine de vaches et de chèvres	 Plastique
---	---	---	--	--	--



BAC D'ORDURES MÈNAGÈRES
Tout le reste !
Sac obligatoire pour des raisons d'hygiène

LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI AU 1^{ER} JANVIER 2023

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

Papiers, emballages et briques en carton



Emballages en plastique



Emballages en métal



LES BONS GESTES DE TRI

BIEN LES **VIDER**, INUTILE DE LES **LAVER**, DÉPOSER DANS LE BAC
SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

Retrouver toutes les règles de tri
de votre commune



FLASH-INFO SUR LES IMBRIQUÉS



Comme sur la photo ci-dessus, **on qualifie « d'imbriqués » les déchets emboîtés ainsi les uns dans les autres.**

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, **c'est une erreur de tri !**

En effet, **les emballages imbriqués rendent la séparation technique difficile** (tri manuel et tri optique) lors de l'arrivée des déchets au centre de tri. **Le tri optique ne reconnaît que l'emballage extérieur**, ce qui engendre des intrus dans la balle de matière conditionnée et le recycleur n'en veut pas. **C'est un refus de tri !**

Les refus de tri **mettent à mal la filière du recyclage**. Pour que le tri soit une réussite tout au long de la chaîne, **il est important qu'à la base les emballages jetés soit vidés, déposés en vrac et séparés les uns des autres.**